

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2188

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Bretelle TNP-A 6 - Réaménagement - Création de l'opération réaménagement de la bretelle TNP A 6 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet la demande de création de l'opération réaménagement de la bretelle TNP-A6 et d'individualisation d'autorisation de programme dans le cadre de la résorption partielle de la congestion dans le tunnel sous la Duchère du tronçon nord du périphérique (TNP) par le réaménagement de la bretelle TNP-A 6.

Le problème de la congestion dans le tunnel sous la Duchère du tronçon nord du périphérique

Le tronçon nord du périphérique connaît actuellement des problèmes de congestion dans le tunnel sous la Duchère dans le sens est-ouest. Cette congestion est due, d'une part, à une difficulté du boulevard du Valvert pour absorber le trafic l'empruntant, d'autre part, à la saturation de la bretelle reliant le périphérique nord à l'autoroute A 6 et au giratoire de l'Europe.

Les études montrent que deux aménagements indépendants contribuent à la résorption de cette congestion. Il s'agit :

- projet n° 1 : du réaménagement du boulevard du Valvert, du carrefour de l'Europe jusqu'à la RN 7, avec la réalisation d'une tranchée couverte,
- projet n° 2 : de l'élargissement de la bretelle de sortie du TNP vers l'A 6 et vers le giratoire de l'Europe.

Ces projets sont compatibles avec la réalisation ultérieure du bouclage du périphérique, visant à relier le carrefour des Trois Renards au boulevard Laurent Bonnevay à Saint Fons.

En attendant la mise en service de la tranchée couverte sous le Valvert, il est proposé d'étudier un réaménagement ponctuel et provisoire du carrefour Valvert-Vernique visant à limiter la congestion et le risque d'accident dans le tunnel pendant les années qui seront nécessaires à la réalisation de la tranchée couverte du Valvert, seule solution radicale pour résoudre correctement la question de la sécurité (projet n° 3).

Après négociations financières et accord avec le Conseil général, le boulevard du Valvert étant une voie départementale, la Communauté urbaine pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des trois projets.

Chacun des trois projets fait l'objet d'un projet de délibération spécifique présenté séparément à ce même conseil du 18 octobre 2004 car ils sont physiquement et fonctionnellement indépendants ; ils peuvent par ailleurs, être réalisés à des horizons très différents : 2010 pour le projet n° 1, 2006 pour le projet n° 2 et 2005 pour le projet n° 3.

Le présent projet de délibération a pour objet de présenter le projet n° 2 : réaménagement de la bretelle TNP-A 6.

Le périmètre opérationnel

Le secteur à réaménager comprendrait :

- la bretelle de sortie et son mur de soutènement,
- les deux voies de la section courante est-ouest.

Ces réaménagements permettront de résorber une part de la congestion actuelle du tunnel sous la Duchère en rendant plus fluide le trafic en provenance de la bretelle reliant le périphérique nord à l'autoroute A6 et au giratoire de l'Europe.

Les délais de réalisation

Un premier calendrier prévisionnel montre que ce réaménagement pourrait être mis en service à la fin de 2007 :

- 2004 : concertation, appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre,
- 2005 : études avant-projet et projet, consultation des entrepreneurs,
- 2006 : travaux.

Il est à noter que les travaux pourraient être réalisés sous circulation.

Le cadrage financier

Ce projet est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements. Le coût prévisionnel du réaménagement de la bretelle de sortie du TNP vers l'autoroute A6 est estimé à 750 000 € TTC. Une individualisation de l'autorisation de programme concernant la phase étude et travaux est donc nécessaire pour la période 2004 à 2006 se décomposant de la façon suivante :

- 2004 : 20 000 € TTC
- 2005 : 100 000 € TTC
- 2006 : 630 000 € TTC.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements et urbanisme lors de sa séance du 12 juillet 2004 et du Bureau restreint le 6 septembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il est proposé :

↳ de supprimer le paragraphe :

"En attendant la mise en service de la tranchée couverte sous le Valvert, il est proposé d'étudier un réaménagement ponctuel et provisoire du carrefour Valvert-Vernique visant à limiter la congestion et le risque d'accident dans le tunnel pendant les années qui seront nécessaires à la réalisation de la tranchée couverte du Valvert, seule solution radicale pour résoudre correctement la question de la sécurité (projet n° 3)."

↳ et de remplacer les paragraphes :

"Après négociations financières et accord avec le Conseil général, le boulevard du Valvert étant une voie départementale, la Communauté urbaine pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des trois projets.

Chacun des trois projets fait l'objet d'un projet de délibération spécifique présenté séparément à ce même Conseil du 18 octobre 2004 car ils sont physiquement et fonctionnellement indépendants ; ils peuvent, par ailleurs, être réalisés à des horizons très différents : 2010 pour le projet n° 1, 2006 pour le projet n° 2 et 2005 pour le projet n° 3."

par :

"Après négociations financières et accord avec le Conseil général, le boulevard du Valvert étant une voie départementale, la Communauté urbaine pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des deux projets.

Chaque projet fait l'objet d'un projet de délibération spécifique présenté à ce Conseil du 18 octobre 2004 car ils sont physiquement et fonctionnellement indépendants ; ils peuvent, par ailleurs, être réalisés à des horizons différents : 2010 pour le projet n° 1 et 2006 pour le projet n° 2 ;"

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve la création de l'opération réaménagement bretelle TNP-A 6 et la réalisation des études et travaux en découlant.

3° - Cette opération inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 750 000 € pour la réalisation des études et des travaux et se répartissant comme suit :

- 2004 : 20 000 €

- 2005 : 100 000 €

- 2006 : 630 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,